

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1^{er} mars 2010, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 1^{er} février 2010 tel que lu et présenté.

4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

5- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

6- APPROBATION DES COMPTES

2010-03-20

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$34 060.79 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

7- AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rodrigue Roy dans le but d'adopter le règlement 244 décrétant des travaux d'empierrement en bordure de la rivière Mitis, le long de la route du Portage, comportant une dépense de 275 000\$ et un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans;

8- AUTORISATION POUR DOCUMENTS À DÉTRUIRE

2010-03-21 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la **destruction de certains documents** et ce, selon le guide de conservation des archives (liste remise aux élus).

9- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

2010-03-22 **ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de \$159 322 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Michel Paris
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc informe le ministère des Transports de l'**utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

10- AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DES VÉHICULES

2010-03-23 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **immatriculer les véhicules de la municipalité et ce**, au moment opportun.

11- VENTES POUR TAXES

2010-03-24 Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **approuve l'état préparé par la directrice générale et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales** envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal.

12- AUTORISATION POUR ENVOI DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

2010-03-25 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc ordonne à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, de **transmettre avant le 20^e jour de mars 2010 au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales pour les comptes impayés de 2008 d'un montant de plus de \$2.00.** Toutefois, la directrice est autorisée à soustraire de la dite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la

totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 12 mars 2010.

13- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT LORS DES VENTES POUR TAXES

2010-03-26 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc désigne Maurice Chrétien, maire, pour **représenter la municipalité le 10 juin 2010** à la MRC de la Mitis **lors de la vente pour non-paiement de taxes**, afin de faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire si cela s'avère nécessaire.

14- REMERCIEMENT DES OPÉRATEURS

2010-03-27 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **remercie les opérateurs de machinerie d'hiver** et ce, au moment opportun.

15- ALIMENTATION EN EAU, AQUEDUC, ÉGOUT DOMESTIQUE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – MANDAT À LVM-TECHNISOL POUR UNE ÉTUDE PÉDOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

2010-03-28 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite prioriser son projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées et que celui-ci a été inscrit au programme PIQM afin d'obtenir une aide financière adéquate, et ce dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'analyse technique du dossier en vue d'une aide financière, demande des justifications et informations techniques complémentaires, et que ces demandes nécessitent la réalisation d'une étude pédologique et hydrogéologique préliminaire par une firme spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE la firme LVM-Technisol a présenté un plan de travail et un budget afin de réaliser le travail requis pour cette étude ;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR recommande la réalisation des activités et sondages prévus selon le plan de travail et le budget présenté par LVM-Technisol;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **mandate la firme LVM-Technisol** pour la réalisation de ces activités, selon un budget de 13 160,00 \$ (avant taxes), le tout tel que décrit dans la proposition d'honoraires du 16 février 2010;

QUE les honoraires pour cette étude seront financés pour le moment avec le fond cumulé de la Municipalité et qu'ils seront inscrits à la programmation des travaux du programme de retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013, dès que les modalités seront confirmées par le MAMROT, et ce afin d'obtenir une aide financière pour cette dépense.

16- DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2009

2010-03-29 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **accepte les états financiers 2009**, tels que présentés par la firme comptable Mallette.

17- VARIA

A) PRÉSENTOIR POUR DÉPLIANTS

2010-03-30 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise l'achat d'un **présentoir pour dépliants** de 24 cases, au montant de 225\$ taxes incluses. Ce présentoir sera fait par M. Benoît Lévesque, ferronnier d'art, de Ste-Jeanne d'Arc.

B) NETTOYAGE DE LA RUE PRINCIPALE – PRINTEMPS 2010

2010-03-31 Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le **balayage de la rue Principale (village)**, des **intersections asphaltées et du coin St-Jean** au printemps 2010 par Transport Martin Alain et ce, au taux de 125\$/heure.

C) ACHAT DE BACS À ORDURES

2010-03-32 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise l'**achat de 7 bacs à ordures** auprès de la compagnie USD Inc.

D) TAUX HORAIRE POUR TRAVAUX AVEC MACHINERIE DE LA MUNICIPALITÉ

2010-03-33 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc fixe le **taux horaire à 125\$ pour les travaux effectués avec la machinerie** de la municipalité.

E) OUVERTURE DE CHEMIN RANG 3 MASSÉ JUSQU'AU LOT 46

2010-03-34 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte d'effectuer l'**ouverture du chemin du Rang 3 Massé (à partir du pont de la Rivière Mitis) jusqu'au lot 46** suite à la demande de M. Jean-Baptiste Desrosiers et ce, au taux de 125\$/heure étant donné que cette partie du Rang 3 Massé n'est pas ouverte habituellement par la municipalité. L'ouverture sera faite aux alentours du 15 mars 2010.

F) ACHAT D'UNE SOUDEUSE

2010-03-35 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise l'achat d'une **soudeuse usagée de marque Lincoln** avec chariot, 100 pieds de câble, une poignée à souder 400 ampères et une prise de terre 300 ampères au montant de

\$1295.00 taxes en sus chez Métalox de Rimouski. La municipalité autorise également l'achat d'une **poignée Arcair K4000** au montant de \$195.00 taxes en sus.

G) DOSSIER DU 179 PRINCIPALE

2010-03-36

M. le Maire demande aux conseillers s'ils désirent entreprendre des procédures judiciaires en Cour supérieure concernant l'immeuble situé au 179 rue Principale afin de rendre cet immeuble conforme à notre réglementation d'urbanisme.

Le vote est demandé par M. le Maire.

Résultat du vote : 6 votes - contre

0 vote - pour

Il est donc proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc n'entreprenne aucune procédure judiciaire en Cour supérieure concernant la démolition d'un immeuble non conforme situé au 179 rue Principale.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a débuté à 21h08 et s'est terminée à 21h10.

17- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h10.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

